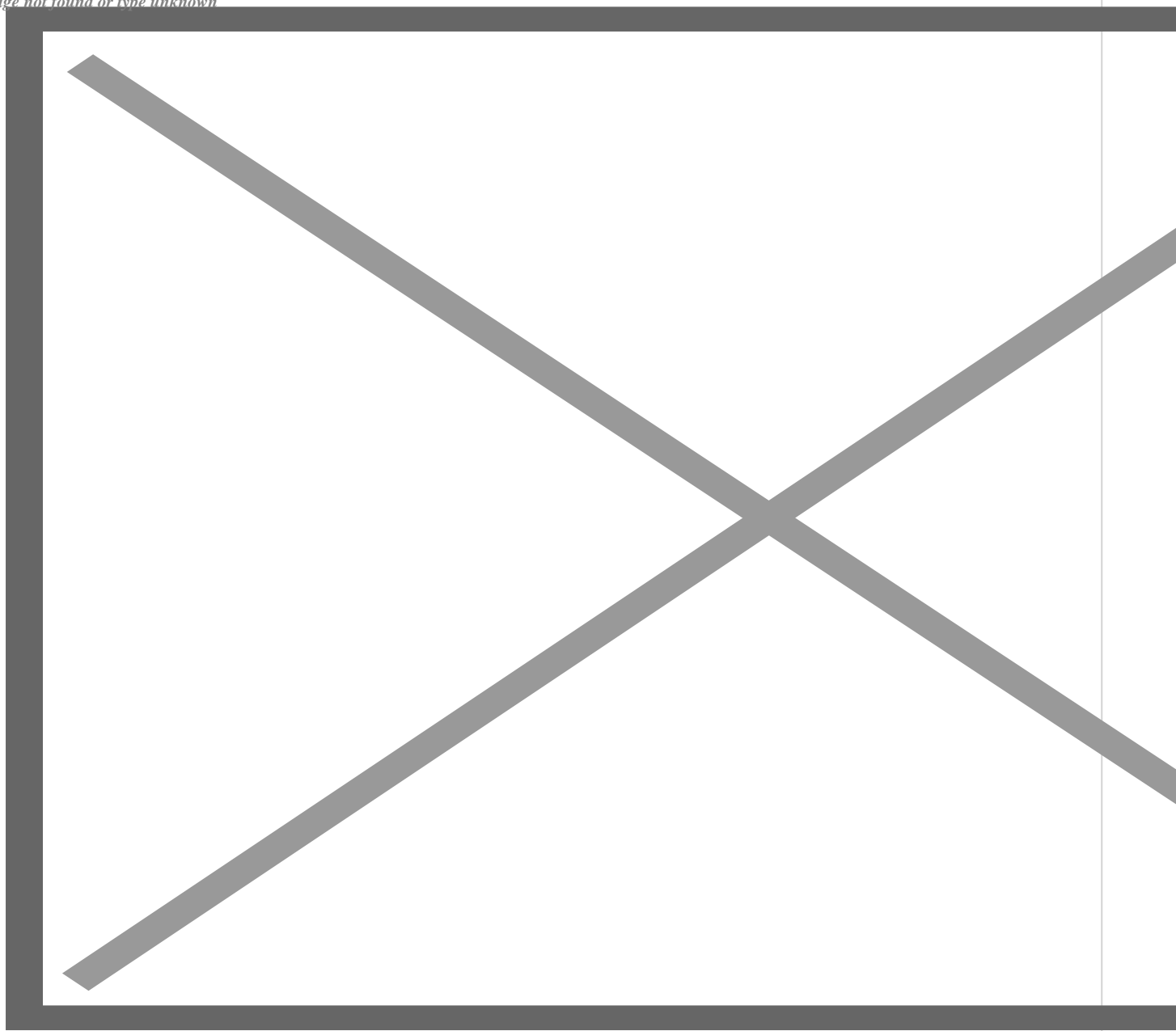


Le président colombien en résidence surveillée pour outrage

Image not found or type unknown



Bogota, 5 juin (RHC) La Cour Supérieure d'Ibagué a ordonné que le président colombien Iván Duque soit placé en résidence surveillée pour outrage à un ordre de la Cour Suprême sur la protection du parc naturel Los Nevados.

Début mai, la Cour a ordonné au chef d'État la protection de ce parc, situé dans la région caféière des Andes centrales, mais a constaté qu'aucun résultat n'a été observé.

Selon l'arrêt, le gouvernement d'Ivan Duque n'a pas respecté la création d'un commandement spécial de la force publique pour lutter contre les crimes environnementaux dans ce parc national.

« Déclarer l'outrage de l'ordre donné au paragraphe (i) par la Cours de cassation du travail de l'honorable Cour suprême de justice dans les sentences STL10716 de 2020, au président de la République de Colombie, le docteur Iván Duque, conformément à la partie motivante de cet arrêt », indique le document.

Il a donc ordonné la mesure de résidence surveillée pendant 5 jours, pour l'accomplissement de laquelle le directeur de la police nationale ou le supérieur qui s'occupe des fonctions de police dans le Palais présidentiel de Nariño et une amende équivalente à quinze (15) salaires minimums mensuels légaux en vigueur »

Source Prensa Latina

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/289818-le-president-colombien-en-residence-surveillee-pour-outrage>



Radio Habana Cuba